

COVID-19 Vaccine Janssen : Contre-indication chez les personnes ayant des antécédents de syndrome de fuite capillaire et mise à jour concernant le syndrome de thromboses associées à une thrombocytopénie

Syndrome de fuite capillaire (SFC) Syndrome de thromboses associées à une thrombocytopénie

Information destinée aux médecins généralistes, médecins réanimateurs, médecins du travail, neurologues, cardiologues, spécialistes en médecine interne, hématologie, médecine d'urgence, médecine vasculaire et radiologie interventionnelle, centres de vaccination contre la COVID, pharmaciens hospitaliers, pharmaciens de ville, infirmiers(ères) et sages-femmes impliqués dans la campagne de vaccination.

Syndrome de fuite capillaire (SFC)

De très rares cas de syndrome de fuite capillaire (SFC) ont été rapportés dans les premiers jours suivant la vaccination par COVID-19 Vaccine Janssen, dans certains cas avec une issue fatale. Des antécédents de SFC ont été signalés dans au moins un cas.

COVID-19 Vaccine Janssen est maintenant contre-indiqué chez les personnes qui ont déjà présenté des épisodes de SFC. Le SFC est caractérisé par des épisodes aigus d'œdème affectant principalement les membres, une hypotension, une hémococoncentration et une hypoalbuminémie. Les patients présentant un épisode aigu de SFC à la suite de la vaccination doivent être rapidement diagnostiqués et traités. Un traitement en soin intensif est généralement nécessaire.

Syndrome de thromboses associées à une thrombocytopénie

Les personnes auxquelles une thrombocytopénie a été diagnostiquée dans les 3 semaines suivant la vaccination par COVID-19 Vaccine Janssen doivent faire l'objet d'une recherche active de signes de thromboses. De la même façon, les personnes qui présentent des thromboses dans les 3 semaines suivant la vaccination doivent faire l'objet d'une recherche de thrombocytopénie.

Le syndrome de thromboses associées à une thrombocytopénie nécessite une prise en charge médicale spécialisée. Les professionnels de santé doivent consulter les recommandations en vigueur et/ou consulter des spécialistes (par exemple, des hématologues, des spécialistes de la coagulation) pour le diagnostic et le traitement de cette pathologie.

Consultez le courrier à destination des professionnels de santé





PUBLIÉ LE 23/07/2021 - MIS À JOUR LE 03/12/2021

Point de situation sur la surveillance des vaccins contre la COVID-19 - Période du 09/07/2021 au 15/07/2021

SURVEILLANCE - PHARMACO-ÉPIDÉMIOLOGIE